

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 juin 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick Mennucci - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

AEC 008-1399/09/CC

■ Plan Local d'Urbanisme de Marseille - Engagement de la procédure de modification n°19

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Plan d'Occupation des Sols de la Ville de Marseille a fait l'objet d'une révision approuvée par délibération du Conseil Municipal le 22 Décembre 2000.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole exerce depuis le 31 Décembre 2000, les compétences relatives au Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Marseille.

Par délibération du 19 février 2009, la Communauté urbaine, à la demande de la Ville de Marseille, a engagé une procédure de révision globale de l'actuel document d'urbanisme.

Néanmoins, le Plan d'Occupation des Sols en application doit faire l'objet d'adaptations réglementaires et graphiques liées au contexte évolutif de la Ville, qui relève de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 Décembre 2000.

Les évolutions du projet d'aménagement d'Euroméditerranée ainsi que l'engagement de certains programmes font apparaître également la nécessité d'apporter des modifications réglementaires du Plan Local d'Urbanisme de Marseille concernant le territoire de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée.

A la demande d'Euroméditerranée et de la Ville de Marseille, il convient que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole engage une nouvelle modification du document d'urbanisme spécifique au périmètre d'Euroméditerranée qui portera notamment sur :

- la mise en compatibilité des capacités constructions de la zone Uzjo avec l'évolution du Programme des Equipements Publics (PEP) de la ZAC Joliette,
- l'harmonisation des règles de hauteur en secteur UzjoAm dans la ZAC de la Joliette afin de permettre une meilleure intégration architecturale des projets dans le tissu urbain,
- la mise au point opérationnelle du projet ZAC Saint Charles qui nécessite la modification de certains alignements de limites parcellaires permettant notamment d'intégrer aux bâtiments les émergences des cheminées de ventilation des ouvrages du métro.

Il convient donc d'engager une nouvelle procédure de modification (n°19) du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Marseille, spécifique au territoire d'Euroméditerranée, afin de pouvoir intégrer ces éléments dans un nouveau document.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La Loi n° 83-630 du 12 Juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole ;
- La demande d'Euroméditerranée par lettre du 12 janvier 2009 d'engagement d'une modification dans leur périmètre d'intervention ;
- La délibération de la Ville de Marseille du 30 mars 2009 demandant à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole une modification n°19 du Plan Local d'Urbanisme de Marseille concernant le territoire d'Euroméditerranée ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de modifier le Plan Local d'Urbanisme de Marseille afin d'adapter les dispositions réglementaires et graphiques du territoire d'Euroméditerranée pour une meilleure cohérence du projet et d'aménagement du secteur.
- Que le projet de modification ne porte pas atteinte à l'économie générale du document, qu'il ne réduit pas un Espace Boisé Classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ou une protection édictée en raison des risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et qui ne comporte pas de grave risque de nuisance.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'engagement de la procédure de modification n° 19 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Marseille.

Article 2 :

Les crédits nécessaires à cette procédure sont inscrits au Budget Primitif 2009 et suivants de la Communauté Urbaine – nature 6226 – fonction 824 – sous politique C120.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
à l'Aménagement de l'Espace Communautaire

Patrick MAGRO

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Claude VALLETTE

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI